



Le Directeur Général de Bordeaux INP

- VU** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712.-2 ;
- VU** le décret n°2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP ;
- VU** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2021 ;
- VU** le règlement intérieur en vigueur de Bordeaux INP, son annexe 1 et son annexe 2 ;
- VU** la lettre d'adhésion de Bordeaux INP à la convention quinquennale entre l'Université de Bordeaux et le CNRS 2016 – 2021 ;
- VU** la nomination en date du 1^{er} janvier 2021 de Xavier BLANC en tant que directeur de l'UMR LaBRI 5800, Laboratoire Bordelais de Recherche Informatique ;

ARRETE

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Xavier BLANC en tant que directeur de l'UMR LaBRI 5800, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général de Bordeaux INP, tous actes, décisions ou documents relatifs aux affaires concernant l'unité, et notamment :

ARTICLE 1 : CHAMP DE LA DELEGATION

1. Gestion des personnels Bordeaux INP du laboratoire

- Ordre de mission ou ordre de mission « sans frais valant autorisation d'absence » relatifs à la recherche en France ou s'agissant de missions à l'étranger, dans les seuls pays figurant en vigilance normale et renforcée sur le site du Ministère des Affaires Étrangères.

L'ordre de mission ne peut être délivré qu'après application de la procédure d'évaluation des risques professionnels en mission.

- Autorisation d'utiliser un véhicule personnel ou de service ;
- Autorisation d'absence.

2. Affaires financières

Actes relatifs à l'engagement des dépenses et à la certification du service fait d'un montant maximum de 90 000€ HT pour le service opérationnel (SO) « LaBRI » du centre de responsabilité budgétaire (CRB) « Recherche ».

ARTICLE 2 : EMPECHEMENT

En cas d'absence ou d'empêchement de Xavier BLANC, délégation est donnée à :

- ✓ Pascal DESBARATS, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général de Bordeaux INP, les actes relevant de l'article 1^{er} listés ci-dessus ;
- ✓ Magali HINNENBERGER, responsable administrative et financière, Stéphanie GUIARD-SCHMID, responsable équipe finance, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général de Bordeaux INP, pour les actes relevant du 2. « Affaires financières » de l'article 1^{er} ci-dessus.
- ✓ Emmanuelle LESAGE et Isabelle GARCIA, gestionnaires financières, à l'effet de signer, au nom du directeur de Bordeaux INP les actes relatifs à la constatation et la certification du service fait relevant du 2. « Affaires financières » de l'article 1^{er}, via le système d'information et conformément aux procédures mises en place par la direction financière de Bordeaux INP.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente décision prend effet rétroactivement à compter du 18 août 2021, après transmission à la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, chancelière des Universités d'Aquitaine. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégant ou du délégataire. Elle abroge la précédente délégation consentie.

ARTICLE 4 : SUBDELEGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée de manière permanente dans les locaux de l'UMR LaBRI 5800 et sur le site internet de Bordeaux INP.

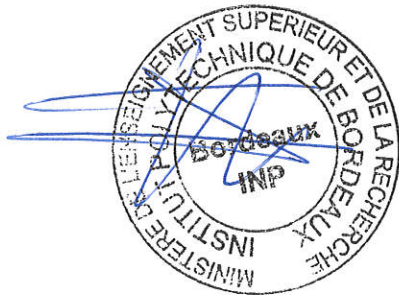
ARTICLE 6 : EXECUTION

La directrice générale des services et l'agent comptable de Bordeaux INP sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Talence, le 1^{er} septembre 2021

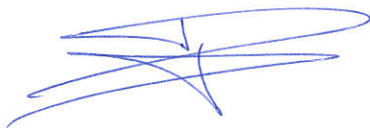
Le délégant,
Marc PHALIPPOU
Directeur Général de Bordeaux INP

Le délégataire,
Xavier BLANC
Directeur de l'UMR LaBRI 5800



Les suppléants,

Pascal DESBARATS
Directeur adjoint de l'UMR LaBRI 5800



Magali HINNENBERGER
Responsable administrative et
financière de l'UMR LaBRI 5800



Stéphanie GUIARD-SCHMID, Responsable
financière de l'UMR LaBRI 5800



Emmanuelle LESAGE, Gestionnaire
financière de l'UMR LaBRI 5800



Isabelle GARCIA, Gestionnaire financière de
l'UMR LaBRI 5800

